



## **Communiqué de la Conférence des Doyens de Droit et de Science politique**

**19 novembre 2020**

La Conférence des Doyens de Droit et de Science politique déclare solennellement adopter le communiqué du groupe 1 du 18 novembre, renouvelle son opposition à la suppression de la qualification nationale, définitive pour le recrutement des professeurs, et expérimentale pour celui des maîtres de conférences.

Elle rappelle à nouveau que le Conseil National des Universités, en tant qu'institution nationale, est nécessaire à la qualité et à l'égalité du service public de l'enseignement supérieur dans l'ensemble des Universités. Il est garant de l'unité et de l'indivisibilité du statut des professeurs et des maîtres de conférences et de l'équivalence des recrutements sur le territoire de la République auquel l'autonomie des Universités ne saurait porter atteinte.